



**RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SHIPPAGAN
SALLE ERNEST-RICHARD**

DATE : 6 juin 2022

HEURE : 19 h

PRÉSENTS : Kassim Doumbia (maire), Armand Caron (conseiller), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Patricia Godin (conseillère), Patrice-Éloi Mallet (conseiller), Marie-Lou Noël (mairesse suppléante), Elise Roussel (greffière et directrice générale par intérim) et Véronique Mallet Robichaud (greffière adjointe).

ABSENT:

PUBLIC : 10 personnes

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19h03.

2. Divulgarion de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Patricia Godin que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. Adoption des procès-verbaux

4.1. Réunion ordinaire du 2 mai 2022

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 mai 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi des procès-verbaux

La greffière mentionne que le projet du promoteur comprenant la construction de deux bâtiments locatifs de sa part et la construction d'une rue de la Ville a été délayé à l'an prochain. Elle ajoute que tous les suivis ont été faits.

6. Correspondance

6.1. Rapport des permis par la Commission des services régionaux P.A. – mai 2022

La greffière fait état des permis pour le mois de mai 2022.

6.2. Autre

Le conseil a reçu deux lettres, une de remerciement de la part des coprésidentes et cofondatrices du 4^e Forum francophone sur l'apprentissage et l'autre de la part de l'honorable Daniel Allain, concernant l'allocation régulière de 185 869 \$ du Fonds pour le développement des collectivités du Canada pour 2022.


VILLE DE SHIPPAGAN

MAIRE

GREFFIER

7. Rapport des comités

7.1 Environnement, transport actif et jeunesse

La conseillère Amélie Ferron-Roussel procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.2 Développement économique et finances

Le conseiller Armand Caron procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.3 Infrastructure et tourisme

Le conseiller Patrice-Éloi Mallet procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.4 Sécurité publique, culture et ressources humaines

La conseillère Marie-Lou Noël procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

7.5 Sports et communautaire

La conseillère Patricia Godin procède à la lecture de son rapport et dépose celui-ci.

8. Affaires nouvelles

8.1 Demande d'appui financier – Javis Réseau Jeunesse

La municipalité a reçu une demande d'appui financier pour le 4^e ralliement de jeunes qui aura lieu du 7 au 9 juillet prochain au Centre des congrès de la Péninsule acadienne dans le but de faire de nouvelles rencontres, des formations, des loisirs et du réseautage. Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Patricia Godin d'octroyer un don de 250 \$ au 4^e ralliement de jeunes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Demande d'appui financier – conférence « La flambée des prix des énergies »

La municipalité a reçu une demande d'appui financier pour payer les frais de location du Centre des Congrès de la Péninsule acadienne dans le cadre d'une conférence organisée par l'Université de Moncton, campus de Shippagan ayant pour titre « La flambée des prix des énergies » qui aura lieu le 13 juin prochain. Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée du conseiller Patrice-Éloi Mallet de couvrir les frais de location d'un montant de 288 \$, taxe en surplus, dans le cadre de cette conférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Demande d'appui financier – la Fondation des petits déjeuners de la Péninsule acadienne

La municipalité a reçu une demande d'appui financier de la Fondation des petits déjeuners de la Péninsule acadienne pour commanditer leur 1er tournoi de golf afin d'amasser des fonds pour les enfants de la région. La Fondation des petits déjeuners de la Péninsule acadienne a pour but d'assurer à tous les élèves des écoles de la Péninsule acadienne d'avoir un petit déjeuner tous les matins avant d'entrer en classe. Il est proposé par la conseillère Patricia Godin appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël d'octroyer un don de 500 \$ à la Fondation des petits déjeuners de la Péninsule acadienne pour l'organisation de leur tournoi de golf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Demande de vente d'une partie du terrain excédentaire NID 20749347

La municipalité a reçu une demande de Madame Mireille Arseneault pour l'achat d'une partie du terrain excédentaire portant le numéro d'identification 20749347. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé du conseiller Armand Caron que la municipalité accepte de vendre à Madame Arseneault la partie du terrain excédentaire demandée, tel quel, au montant de 25 sous du pied carré, taxe en surplus. Il est aussi résolu que le demandeur assume les frais d'arpentage et les frais légaux reliés à cette vente et qu'il doit avoir finalisé la transaction avant le 1er juin 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
VILLE DE SHIPPAGAN**



MAIRE



GREFFIER

8.5 Demande de vente d'une partie du terrain excédentaire NID 20747127

La municipalité a reçu une demande de Monsieur Adrien Noël pour l'achat d'une partie du terrain excédentaire portant le numéro d'identification 20747127. Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que la municipalité accepte de vendre à Monsieur Noël la partie du terrain excédentaire demandée tel quel au montant de 25 sous du pied carré, taxe en surplus. Il est aussi résolu que le demandeur assume les frais d'arpentage et les frais légaux reliés à cette vente et qu'il doit avoir finalisé la transaction avant le 1er juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Demande d'incitatif au développement économique – Porte de Garage DU-RO / Toitures excellences

La municipalité a reçu une demande d'incitatif au développement économique de la part de l'entreprise Porte de Garage DU-RO / Toitures excellences, nouvellement situées au 448, 1^{re} Rue afin de défrayer une partie des coûts reliés à leur facturation d'impôt foncier. Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet d'octroyer l'incitatif suivant, soit un montant de 700 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Mise à jour politique – Frais de déplacement pour les employés et les élus municipaux

Cette politique vise à établir les normes quant aux remboursements des frais de déplacement pour les employés et les élus municipaux qui doivent voyager pour les besoins de la municipalité. Il est proposé par la conseillère Patricia Godin appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que la mise à jour de la politique « Frais de déplacement pour les employés et les élus municipaux », portant le numéro 1201, soit adoptée telle que proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 Études des objections – Projet 184, rue des Peupliers et l'ensemble du territoire

La greffière explique le projet du 184, rue des Peupliers et de l'ajout de pavillon-jardin dans l'ensemble du territoire. Elle mentionne qu'elle n'a reçu aucune objection.

8.9 Première lecture par son titre de l'arrêté 77-2022-03 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que l'arrêté n°77-2022-03 concernant la modification du plan municipal de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10 Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 77-2022-03 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant le plan municipal de Shippagan

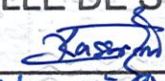
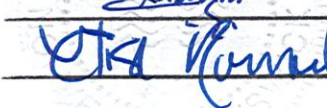
Il est proposé par le conseiller Patrice-Éloi Mallet appuyé de la conseillère Patricia Godin que l'arrêté n°77-2022-03 concernant la modification du plan municipal de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.11 Première lecture par son titre de l'arrêté 78-2022-03 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que l'arrêté n°78-2022-03 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


VILLE DE SHIPPAGAN

 MAIRE

 GREFFIER

8.12 Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 78-2022-03 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Armand Caron que l'arrêté n°78-2022-03 concernant la modification de l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.13 Nomination de l'auditeur indépendant externe pour l'année 2022

La municipalité ayant reçu une soumission de la firme Paulin, Gagnon comptables professionnels agréés pour effectuer l'audit externe de l'année 2022 et étant satisfaite de celle-ci, il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Patrice-Éloi Mallet que l'auditeur indépendant externe pour la vérification de l'année 2022 soit la firme Paulin, Gagnon comptables professionnels agréés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.14 Demande de l'avis du Comité de révision de la planification – projet rue de l'Anse

Sujet : Modification à l'arrêté de zonage - (rue de l'Anse)

Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël de demander au Comité de révision de la planification (CRP) de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne son avis écrit sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté de zonage en ce qui concerne le projet suivant : permettre l'usage des habitations unifamiliales.

C'est en vertu du paragraphe 110(1) de la *Loi sur l'urbanisme* que nous demandons au CRP de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de nous communiquer son avis écrit dans les 30 jours suivants cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.15 Publication des avis en vertu du paragraphe 111(1) de la Loi sur l'urbanisme – Projet 188, boul. J.-D. Gauthier

Sujet : Modification au zonage – Projet 188, boul. J.-D. Gauthier

Proposé par : le conseiller Armand Caron

Appuyé par : la conseillère Marie-Lou Noël

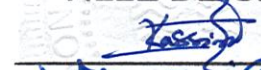
CONSIDÉRANT QUE le Conseil a été saisi d'une demande de modification à l'arrêté de zonage par l'Université de Moncton, campus de Shippagan et que cette demande a pour but d'ajouter l'usage d'habitation collective à la liste des usages permis en zone C1 existante (commerciale centre-ville);

CONSIDÉRANT QUE le paragraphe 111(1) de ladite Loi prescrit la publication d'avis publics relativement à l'adoption d'un tel arrêté modificateur;

IL EST RÉSOLU QUE :

- a) soit rédigé en conséquence un arrêté portant modification de l'arrêté de zonage tel que recommandé par le Comité de révision de la planification de la Commission des services régionaux de la Péninsule acadienne;
- b) la greffière se charge au nom et pour le compte du Conseil, de donner dans les délais prescrits au paragraphe 111(1), les avis publics conformes aux prescriptions du paragraphe 111(4) de la *Loi sur l'urbanisme*;
- c) l'étude des objections au projet d'arrêté soit fixée au 11 juillet 2022 en la salle Ernest-Richard de l'Hôtel de Ville de Shippagan située au 200, avenue Hôtel-de-Ville, N.-B. à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
VILLE DE SHIPPAGAN


MAIRE

GREFFIER

8.16 Modification de l'Arrêté adoptant le plan municipal de Shippagan – Projet 149, rue DeGrâce

Sujet : Modification au plan municipal - (Projet 149, rue DeGrâce)

Proposé par : le conseiller Patrice-Éloi

Appuyé par : le conseiller Armand Caron

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a l'intention de modifier l'arrêté adoptant le plan municipal à la suite d'une demande présentée par l'Université de Moncton, campus de Shippagan pour permettre une résidence étudiante dans une affectation institutionnelle.

IL EST RÉSOLU QUE soit rédigé en conséquence un arrêté modifiant le plan municipal tel que recommandé par le comité de révision de la planification (CRP).

IL EST RÉSOLU QU'un arrêté soit rédigé à cet effet et, ladite modification soit présentée au public le 11 juillet 2022 en la salle Ernest-Richard de l'Hôtel de Ville à Shippagan, N.-B. à 19 heures; que la greffière municipale se charge, au nom et pour le compte du Conseil de donner l'avis public prescrit au paragraphe 25(1) de la *Loi sur l'urbanisme*, indiquant l'intention du Conseil, la date et le lieu de la présentation publique et que les oppositions au plan proposé pourront être présentées au Conseil dans les trente (30) jours de la date de la présentation publique en les faisant parvenir au bureau de la greffière municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.17 Acceptation de la soumission de VICTOR CANADA Avantages Collectifs par la Ville de Shippagan dans le cadre du Regroupement d'achats en assurance collective de l'AFMNB

CONSIDÉRANT le mandat confié à BFL CANADA services conseils inc. (BFL SCI), afin d'agir à titre de consultant pour le Regroupement d'achats en assurance collective de l'AFMNB dans le cadre d'une demande de soumission pour le régime d'assurance collective à l'intérieur d'un regroupement d'achats en assurance collective ;

CONSIDÉRANT l'analyse produite par BFL SCI à l'AFMNB portant sur l'offre de VICTOR CANADA Avantages Collectifs pour chacun des membres du Regroupement d'achats en assurance collective de l'AFMNB

CONSIDÉRANT que la ville de Shippagan a pris connaissance de l'analyse et des recommandations du consultant BFL SCI ;

CONSIDÉRANT les recommandations de BFL SCI ;

CONSIDÉRANT que la tarification de première année est garantie jusqu'au 1er octobre 2023 ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Armand Caron d'accepter la soumission de VICTOR CANADA Avantages Collectifs pour une mise en vigueur au 1er juillet 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot du maire

Le maire fait la lecture de son rapport.

10. Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 20h45.

11. Parole au public

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 20h55.